

Au sommaire

ACTUALITE DE LA FPC (Droit et pratiques)

- Projet de loi «avenir professionnel»
 - > CDD «tremplin» dans les entreprises adaptées ?
 - > Expérimentation du nouveau dispositif en matière d'insertion des personnes éloignées de l'emploi
 - > Impact du projet de loi sur le Code du travail
 - > Pas d'accord en Commission mixte paritaire
 - > Un amendement pour assurer la coordination des dispositions relatives à la VAE
 - > Précisions sur la gouvernance du système de formation
 - > Pas de 2e lecture du Sénat
- La Cour des comptes critique la politique de formation des chômeurs
- Anticipez la nouvelle loi : structurez vos certifications en blocs de compétences
- Rapport sur les actions de formation en situation de travail
- Les dépenses emploi, formation et orientation professionnelles en 2015
- Un CPF transition à l'accompagnement VAE
- Etude qualitative sur le CPF

CENTRES ET TERRITOIRES

- Guide des achats de formation de qualité

PROGRAMMES SPECIFIQUES

- Reconnaissance des compétences des travailleurs handicapés : des initiatives à connaître
- Les chiffres-clés de l'emploi des personnes handicapées

DIPLOMES, QUALIFICATIONS, VAE

- Les dispositifs de reconnaissance et de validation des compétences sont des espaces d'apprentissage
- L'entrée sur le marché du travail des Bacs pro et des CAP
- La VAE, l'éternelle oubliée des réformes

DISPOSITIF DE FORMATION, PEDAGOGIE

- La Grande école du numérique dévoile ses chiffres clés 2017

FILIERES PROFESSIONNELLES

- Liens entre les usages professionnels des outils numériques et les conditions de travail
- La filière professionnelle «services» et la filière scientifique de l'enseignement agricole
- Etude statistique des métiers du numérique

SPÉCIAL
RÉFORME

A La Une

Actualités de la FPC

- **Projet de loi « avenir professionnel »**
 - Impact du projet de loi sur le Code du Travail
 - Précisions sur la gouvernance du système de formation
 - Pas de 2e relecture du Sénat
- **Anticipez la nouvelle loi : structurez vos certifications en blocs de compétences**
- **Rapport sur les actions de formation en situation de travail**
- **Etude qualitative sur le CPF**

Centres, Territoires et Qualité

- **Guide des achats de formation de qualité**

Diplômes, qualif, VAE

- **Les dispositifs de reconnaissance et de validation des compétences sont des espaces d'apprentissage**
- **L'entrée sur le marché du travail des Bac pro et des CAP**

Projet de loi "avenir professionnel"

-> CDD "tremplin" dans les entreprises adaptées ?

Le gouvernement vient de déposer au Sénat un amendement dans le cadre de l'examen du projet de loi qui propose à des entreprises adaptées volontaires d'expérimenter le CDD "tremplin", afin de permettre à "des personnes en situation de handicap volontaires de bénéficier d'un parcours de remise à l'emploi, de qualification et de construction d'un parcours l'amenant à retrouver un emploi dans une entreprise autre qu'une entreprise adaptée".

Cette expérimentation fait suite à la concertation engagée entre le ministère du Travail et le secteur adapté. Elle aura lieu jusqu'au 31 décembre 2022 et fera l'objet d'une évaluation 12 mois avant le terme.

Consultation de l'amendement

-> Expérimentation du nouveau dispositif en matière d'insertion des personnes éloignées de l'emploi

Un second amendement a été déposé : son objet est d'expérimenter un dispositif en matière d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi afin de permettre aux collectivités territoriales de recruter en CDD des personnes éloignées de l'emploi et de les mettre à disposition d'une entreprise pendant 6 mois afin "d'améliorer sa qualification, son insertion ou de favoriser les transitions professionnelles".

Consultation de l'amendement

-> Impact du projet de loi sur le Code du travail

Le Centre Inffo diffuse un document de travail dans lequel il expose l'impact du projet de loi sur la partie VI du Code du travail. Destiné aux acteurs de la formation, ce document permet de visualiser les différents changements qui vont s'opérer sur le Code de travail, notamment sur la partie VI. Cette comparaison entre l'architecture actuelle du Code du travail et les articles issus de la "petite loi" est lisible via un code couleur :

- en noir gras : les alinéas des articles du Code du travail actuel impactés par la "petite loi",
- en rouge : les nouveautés de la petite loi.

Consultation de l'article de présentation du document de travail

Consultation du comparatif en ligne

-> Pas d'accord en Commission mixte paritaire

Lors de la Commission mixte paritaire dans le cadre du projet de loi sur l'avenir professionnel, aucun accord n'a été conclu sur le rôle des régions en matière d'apprentissage, les évolutions en matière de bonus-malus sur l'assurance chômage, la mobilité des fonctionnaires et la reconnaissance de la responsabilité sociale des plateformes numériques. Le texte a été représenté à l'Assemblée nationale le 23 juillet pour relecture des 90 articles non approuvés.

Consultation de l'article

-> Un amendement pour assurer la coordination des dispositions relatives à la VAE

Dans le cadre du titre I du projet de loi, un amendement "vise à assurer la coordination des dispositions relatives à la validation de acquis de l'expérience (VAE) avec les autres dispositions du projet de loi". Il propose que "les frais afférents aux actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience comprennent les frais de procédure et d'accompagnement déterminés par voie réglementaire" et que "les motifs de refus des demandes de prise en charge des frais" soient précisés par voie réglementaire. De plus, sont supprimés les articles du Code du Travail concernant les "conditions de prise en charge et rémunération" de la VAE.

Consultation de l'amendement

-> Précisions sur la gouvernance du système de formation

Les députés ont détaillé l'organisation de l'agence France Compétences et des opérateurs de compétences dont le directeur général sera désigné après avis du conseil d'administration et pourra également le révoquer après une délibération adoptée à la majorité des deux tiers. De plus, a été adopté un amendement selon lequel le directeur général de France Compétences "soit auditionné par le Parlement avant sa nomination".

Consultation de l'article du Journal de la Formation du Centre Inffo

-> Pas de 2e lecture du Sénat

La motion adoptée par la commission des Affaires sociales du Sénat le 26 juillet dernier s'oppose à poursuivre la délibération du projet de loi dont la dernière version supprime les 380 amendements qui avaient été adoptés par les sénateurs. Par conséquent si l'Assemblée nationale avait adopté le texte en 2e lecture, celui-ci ne sera pas amendé par le Sénat. Il semblerait qu'il sera présenté devant les députés le 1er août pour le vote solennel, suite auquel la loi sera promulguée début septembre. Entre temps est attendue la publication du rapport sur les différentes options de regroupement des futurs opérateurs de compétences le 8 août.

Consultation de l'article du Journal de la réforme du Centre Inffo

POUR

La Cour des comptes critique la politique de formation des chômeurs

La formation des demandeurs d'emploi, Cour des comptes, mai 2018

Un rapport de la Cour des comptes incrimine la politique de formations des demandeurs d'emploi en précisant que "l'addition par l'Etat de plans successifs a abouti à une juxtaposition de dispositifs et une augmentation de moyens sans stratégie globale ni coordination des acteurs. Pour les demandeurs d'emploi, les résultats apparaissent décevants, car la politique de formation privilégie la recherche de résultats à court terme". Elle apporte alors des préconisations telles que :

- élaborer des stratégies communes au niveau national et régional, assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs,
- s'assurer de l'efficacité des financements supplémentaires apportés par l'Etat,
- améliorer la lisibilité de l'action et des financements mobilisés par les différents acteurs,
- promouvoir dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) l'autonomie des demandeurs d'emploi dans l'accès à la formation,
- développer au sein du service public de l'emploi le suivi des formations dans le cadre du CEP,
- améliorer la performance de la gestion de la formation des demandeurs d'emploi.

Consultation de la [page de présentation du rapport](#)

Anticipez la nouvelle loi : structurez vos certifications en blocs de compétences

Le Centre Inffo a organisé une matinée d'information avec la participation de la CNCP, "sur les conditions que doivent respecter les certificateurs dans la constitution des blocs de compétences". Un dossier documentaire a été réalisé à l'issue de cette matinée, composé de références et d'articles de presse, il est publié sur le site du Centre Inffo.

Consultation de la [page de présentation du dossier documentaire](#)

Rapport sur les actions de formation en situation de travail

Expérimentation AFEST - Rapport final, Anact, Cnefop, Copanef, Dgefp, Fpspp, juillet 2018

Suite à l'expérimentation sur les actions de formation en situation de travail (Afest), la DGEFP*, le COPANEF**, le CNEFOP***, le FPSPP**** et l'ANACT***** ont réalisé un rapport qui se base sur le retour des 21 projets expérimentaux mis en oeuvre par des Opca.

* Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

** Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation

*** Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

**** Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels

***** Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

Consultation de la [page dédiée au rapport](#)

Les dépenses emploi, formation et orientation professionnelles en 2015

Rapport sur les dépenses Emploi, Formation et Orientation professionnelles - Données nationales et régionales 2015, Cnefop, Dares, juillet 2018

Le Cnefop s'est vu confier la mission de réaliser un rapport annuel sur l'utilisation des ressources affectées à l'Emploi, à la formation et à l'orientation professionnelles, dans le cadre de la loi du 5 mars 2014. A partir des bilans et analyses réalisés par les Comités régionaux, emploi, formation et orientation professionnelle (Crefop), le Cnefop vient de publier le rapport en collaboration avec la Dares. Il est composé d'une partie consacrée sur le plan national et une seconde sur les volets régionaux.

Consultation de la [page de présentation du rapport](#)

Un CPF transition à l'accompagnement VAE

Alors que le projet de loi "avenir professionnel" prévoit la fin du congé VAE et que le CPF transition est réservé aux parcours de formation qualifiante ou certifiante, la fédération nationale des Cibc* propose de l'ouvrir à l'accompagnement VAE et à des droits CPF monétisés suffisants. En effet, un parcours VAE "équivaldra à 3 ou 4 ans de CPF monétisé contre moins d'un an du CPF actuel et aucune heure dans le cadre du congé VAE", dans la mesure où peu de salariés n'auront pas un capital CPF suffisant.

*Centres interinstitutionnels de bilans de compétences

Etude qualitative sur le CPF

Réalisation d'une étude qualitative à partir de 2 régions sur le compte personnel de formation, tome 1, Dares, juillet 2018

Une évaluation qualitative du compte personnel formation a été réalisée par la Dares début 2018, afin d'analyser sa mise en oeuvre. Cette étude s'est penchée plus particulièrement sur :

- les logiques de recours des candidats,
- des changements occasionnés sur les pratiques opérationnelles des acteurs de terrain,
- la pertinence de l'offre de formation,
- la solvabilité de ce droit.

Menées au sein de quatre OPCA de deux régions, on constate que si le CPF a bien su s'intégrer dans l'appareil de formation professionnelle, néanmoins les différentes prises en charge appliquées en fonction du statut du candidat, vont à l'encontre du principe à partir duquel il a été créé.

Consultation de la [page de présentation du rapport](#)

Guide des achats de formation de qualité

Ce guide réalisé et mis en ligne par le Cnefop est destiné aux financeurs publics et paritaires de la formation afin d'accompagner la mise en oeuvre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Il est composé de 3 parties "couvrant les stratégies de formation et de financement, les modalités contractuelles à mettre en oeuvre et les moyens pour mobiliser les acteurs" et est complété par une synthèse opérationnelle.

Consultation de la [page de présentation du guide et de sa synthèse](#)

(Illettrisme, handicap, égalités des chances)

Les chiffres-clés de l'emploi des personnes handicapées

Les personnes handicapées et l'emploi, Fiphfp, Agefiph, juillet 2018

L'Agefiph et le Fiphfp* publient les dernières données disponibles relatives à l'emploi des personnes handicapées dans les secteurs public et privé.

En 2015, 938 000 personnes en situation de handicap sont en emploi, mais 2,7 millions sont en âge de travailler. 54% sont des hommes (contre 49% pour l'ensemble de la population), 24% ont un niveau de qualification égal ou supérieur au bac (contre 49%). En 2015, le taux de chômage des personnes handicapées atteint 19% (10% pour l'ensemble de la population).

Du côté de l'alternance, 4 911 contrats de formation ont été soutenus par l'Agefiph dans les entreprises privées en 2017 ; pour les fonctions publiques, le Fiphfp a effectué 1 234 paiements liés aux contrats d'apprentissage pour la même période.

*Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Consultation de la [page dédiée à l'étude](#)

Reconnaissance des compétences des travailleurs handicapés : des initiatives à connaître

Dans sa dernière édition, Orientactuel, la lettre de l'orientation publiée par l'Onisep avec la participation du Centre inffo, consacre un article sur les initiatives permettant la reconnaissance des compétences des travailleurs handicapés. En effet, ouverte aux salariés en travail protégé et adapté depuis 2009, la validation des acquis de l'expérience (VAE) reste peu mobilisée et "ne représente que 5% des départs en formation". Toutefois, des accompagnements à la VAE ou des dispositifs de reconnaissance des savoir-faire et compétences professionnelles sont mis en oeuvre sur tout le territoire afin d'impulser une augmentation des départs en formation par ce public.

Consultation de l'[article](#)

L'entrée sur le marché du travail des Bacs pro et des CAP

L'entrée sur le marché des jeunes de la voie professionnelle renouvelée, Bref n° 365, Céreq, juillet 2018

A l'issue de l'enquête Génération 2013 réalisée en 2016, le Céreq vient de publier l'analyse des résultats de cette enquête. Cette étude donne les premiers résultats de la réforme de la voie professionnelle renouvelée (bac pro en 3 ans) notamment sur l'entrée de jeunes sur le marché du travail. La première constatation est qu'il y a une forte probabilité que cette réforme incite les collégiens en difficulté à s'orienter vers un CAP. Cependant, si les perspectives d'emploi sont plus favorables pour les bacheliers que pour les titulaires d'un CAP, néanmoins ces derniers "auraient davantage accès à l'emploi qualifié".

Consultation de la [page de présentation de la revue](#)

Les dispositifs de reconnaissance et de validation des compétences sont des espaces d'apprentissage

Le Conseil de l'Union européenne a publié en mai dernier, une recommandation dans laquelle il propose 6 recommandations "pour la diffusion des compétences-clés européennes" qui font suite aux recherches-actions menées lors du projet Eure.k. Ces préconisations sont destinées aux acteurs concernés dans "les dispositifs de reconnaissance et de validation des compétences". Elles se déclinent de la façon suivante :

- Ne pas décréter mais co-construire les dispositifs de reconnaissance et de validation des compétences.

- Reconnaître la personne candidate comme l'acteur premier de sa reconnaissance.
- Les compétences s'évaluent et ne se quantifient pas.
- Les dispositifs de reconnaissance et de validation des compétences sont des espaces d'apprentissage.
- Le processus ne doit pas être industrialisé.
- Les compétences culturelles et interculturelles sont indissociables des autres compétences-clés.

En savoir plus sur le [projet Eure.k](#)

Consultation du [Memorandum du projet Eure.k](#)

La VAE, l'éternelle oubliée des réformes

Un chercheur au centre de recherche sur la formation interpelle les pouvoirs publics sur le peu d'intérêt que lui porte le projet de loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel. En effet selon lui, ce dispositif trop peu déployé dans le projet de réforme, est avant tout mal identifié et ce, malgré ces 15 ans d'existence. Il préconise alors 5 amendements pour développer la VAE, à savoir :

- utiliser systématiquement la VAE en amont de tout projet de formation d'adulte,
- professionnaliser les jurys,
- sensibiliser les chefs de PME à l'identification des compétences et à leur gestion prévisionnelle,
- créer un véritable système national de certification professionnelle couvrant l'ensemble de l'offre,
- développer la VAE collective.

Consultation de l'article du [Quotidien de la formation](#)

Consultation de l'article publié sur le [blog du Cnam](#)

Dispositifs de formation

La Grande école du numérique dévoile ses chiffres clés 2017

La Grande école du Numérique vient de publier ses chiffres clés 2017. Mise en oeuvre afin de répondre aux besoins des entreprises engagées dans la transformation numérique et proposer des débouchés aux jeunes décrocheurs, la Grande école du numérique a formé 11 000 personnes dans 410 formations labellisées ces deux dernières années. Gratuites pour la plupart, et de courte durée, les formations proposées ont accueilli des candidats en difficultés d'insertion et étaient axées sur des métiers techniques et dédiées aux outils numériques tel que "développeur web/mobile". A l'issue de ces formations, une majorité des candidats ont bénéficié d'une insertion

Consultation de la [page de présentation du document](#)

Liens entre les usages professionnels des outils numériques et les conditions de travail

Quels liens entre les usages professionnels des outils numériques et les conditions de travail, Dares analyses (coll.), Dares, juin 2018

La Dares vient de publier une étude dans laquelle on apprend que toutes les catégories socioprofessionnelles sont confrontées à l'utilisation d'outils numériques. Le taux d'utilisation varie selon la catégorie socioprofessionnelle, cette étude fait apparaître que malgré une mobilité et un développement de l'autonomie des salariés, pour les cadres l'usage des outils numériques représentent néanmoins un plus grande charge de travail ainsi qu'une charge mentale.

Consultation de la [page de présentation de la revue](#)

La filière professionnelle "services" et la filière scientifique de l'enseignement agricole

Enseignement agricole et territoire, la filière professionnelle services et la filière scientifique, rapport n° 17045, CGAAER, janvier 2018

A la demande du ministère de l'Agriculture, le CGAAER* a rédigé un rapport dont l'objet est "d'analyser le rôle de l'enseignement agricole dans les territoires à travers deux formations, la filière générale scientifique et la filière professionnelle « services aux personnes et aux territoires»". Ce document constate que ces filières restent méconnues des structures de l'Éducation nationale alors qu'elles accueillent des élèves dès la 3e de collège. Les auteurs préconisent qu'elles soient valorisées sur le plan régional et local (supports de communication) et fassent l'objet d'enquêtes précises et régulières auprès des sortant de ces formations, aussi bien sur les poursuites d'études que sur les emplois occupés.

* Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

Consultation de la [page consacrée au rapport](#)

Etude statistique des métiers du numérique

Portrait statistique de la branche des métiers du numérique, de l'ingénierie, des études, du conseil et de l'événement, Kyu Lab, janvier 2018

Une étude régionale, réalisée par l'Opiiec*, dresse un portrait statistique de la branche des métiers du numérique, de l'ingénierie, des études, du conseil de l'événement. Elle englobe "les entreprises du numérique, de l'ingénierie, des études et du conseil, des métiers de l'événement et des traducteurs, couvertes par la Convention Collective Nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils (IDCC 1486)".

Les principaux objectifs de ces analyses régionales sont :

- dresser un recensement des établissements, des emplois et des métiers sur chaque territoire régional,
- analyser la conjoncture de la branche, plus précisément les profils des salariés, les besoins en recrutement et la main d'oeuvre disponible
- recenser l'offre de formation initiale et continue de la branche.

*Observatoire paritaire des métiers du numérique, de l'ingénierie, des études et du conseil, et des métiers de l'événement

Consultation de la [page dédiée à l'étude](#)

professionnelles
Qualité
Formation
Handicap
Développement
Territoires
Insertion
Centbre
VAE
Diplômes
Qualification

Actualité

Qualité Formation

Handicap

Développement

Professionnelle

Territoires

Insertion

Centre

VAE

Diplômes

Qualification

Filières

durable

professionnelles

illettrisme

Actualité

Filières
durable
professionnelles

Illettrisme
Développement
Qualité
Forma
Harmonie
Professionnelle
Territoires
Insertion
Centres
VAE
Diplômes

POUR NFO

Juillet 2018

Coordination : Sylvie Petitjean - Cécile Weidmann
Cellule de veille gérée par Frédérique Rousseau
Logo : Brigitte Mignotte - Maquette, conception graphique et mise en page : Frédérique Rousseau - Juillet 2018

